

**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE**

Le directeur général de l'Établissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Établissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 renouvelant M. Alain TOUBOL dans ses fonctions de directeur général de l'Établissement Public Foncier de Lorraine,

Article 1

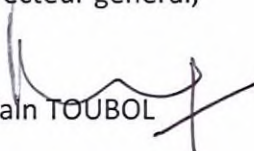
Donne délégation à Monsieur Sébastien AGAMENNONE, Directeur Adjoint de l'Ingénierie Foncière, pour signer l'avenant à la promesse synallagmatique de vente conclue avec la société dénommée Société Mécanique Automobile de l'Est le 15 février 2019 portant sur les biens situés sur les communes d'ENNERY et de TREMERY annexés à la présente décision et dont le prix reste inchangé à QUATRE MILLIONS D'EUROS HORS TAXES (4 000 000 € HT).

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site Internet de rétablissement public foncier de Lorraine.

À Pont-à-Mousson, le 25 avril 2019

Le directeur général,


Alain TOUBOL

8.1.1. Partie située sur la Commune de TREMERY

Sur la commune de TREMERY (Moselle), une partie du Terrain des Biens, figurant au cadastre sous les relations suivantes :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|-----------------|-----------------|
| 6 | 143 | Cher Sur Emmery | 00ha 09a 86ca |
| 6 | 145 | Cher Sur Emmery | 00ha 16a 40 ca |
| 6 | 147 | Cher Sur Emmery | 05ha 05a 92 ca |
| 6 | 148 | Cher Sur Emmery | 00ha 10a 94ca |
| 6 | 149 | Cher Sur Emmery | 01ha 21a 74 ca |
| Total | | | 06 ha 64a 86 ca |

8.1.2. Partie située sur la Commune d'ENNERY

Sur la commune d'ENNERY (Moselle), une partie du Terrain des Biens, figurant au cadastre sous les relations suivantes :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|----------|----------------|
| 3 | 486 | En voute | 00ha 07a 98 ca |
| 3 | 488 | En voute | 00ha 08a 89 ca |
| 3 | 478 | En voute | 00ha 02a 70ca |
| 3 | 491 | En voute | 04ha 98a 07ca |
| Total | | | 05 ha 17a 64ca |

Est demeuré ci-joint et annexé aux Présentes un plan de cession en date du 25 janvier 2019, ainsi qu'un plan des réseaux en date de septembre 2018 (actualisé en janvier 2019) établis par le Cabinet Jean-Christophe CLERGET.

Annexe 6 : Plan de cession et plan des réseaux

8.2. Désignation des Biens Vendus

Les Biens Immobiliers comprennent :

- un bâtiment principal dit « Bâtiment 05 » d'une surface hors œuvre nette d'environ 37.620 m², lequel comprend un sas moteur,
- un bâtiment dans le prolongement, dit « Bâtiment 90 » ou « Centrale filtration » d'une surface hors œuvre nette d'environ 4.726 m²,
- un auvent de stockage dit « Auvent 57 » comprenant une surface de stockage de 3.496 m² et d'une zone de circulation protégée de 682 m².

A cet égard, il est précisé qu'existe à la date des présentes, un abri cuve dit « Bâtiment 11 » d'une surface hors œuvre nette d'environ 60 m², dont le Vendeur s'engagera aux termes de l'Acte de Vente à procéder à sa démolition dans les conditions de l'Article 16.1.3 et du Projet d'Acte de Vente.

Tel que les Biens existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachées, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatée aux Présentes.

8.3. Extraits cadastraux et plans de divisions

Handwritten initials and marks:
 S.
 M.
 1

Alain TOUBOL
 Directeur Général

Handwritten mark: 2